

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux avril à dix-huit heures, le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 23  
présents : 18  
procurations : 3  
votants : 21

Date de convocation :  
16 avril 2024

**PRESENTS** : A. RIESEN, M. GENOUD, P-J. CRASTES, A. CUZIN, P. CHASSOT, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, L. CHEVALIER, F. de VIRY, F. BENOIT

**REPRESENTES** : V. LECAQUE par P. CHASSOT, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, J. LAVOREL par F. BENOIT

**ABSENTS** : S. BEN OTHMANE, J-L. PECORINI

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° b\_20240422\_fin\_09**

**7.5. SUBVENTIONS**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,*

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) subventionne, conformément à ses statuts, les associations, les lycées et collèges, ainsi que d'autres organismes dont le champ d'action et d'intervention présente un intérêt communautaire.

Chaque commission thématique a procédé à l'instruction des demandes dans son domaine de délégation.

Les demandes ne relevant pas de commission spécifique ont été traitées par le comité de présidence.

Le montant des subventions proposées pour 2024 s'élève à 304 512,88 € (dont la subvention de 128 000 € à l'établissement public industriel et commercial de l'Office du Tourisme). Les crédits sont prévus au budget primitif.

Les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2024 sont les suivantes :

SPORT				Commentaires
ORGANISMES	Demande 2024	AVIS	PROPOSITIONS 2024	
ASJ74 athlé de Saint-Julien (Terre de jeux 2024)	3 250 €	2 000 €	2 000 €	Provision, sous réserve
Collège Arthur Rimbaud - Sports scolaires	4 000 €	1 500 €	1 500 €	Provision, sous réserve
Collège Jean Jacques Rousseau	2 500 €	1 500 €	1 500 €	
Collège Vulbens	2 500 €	1 500 €	1 500 €	
Ecole primaire de Vulbens	2 500 €	0 €	0 €	
Lycée Mme de Staël - Association sportive	1 500 €	1 000 €	1 000 €	
MJC du Vuache	3 000 €	2 100 €	2 100 €	
Présentation de marie - Multisports	2 000 €	1 500 €	1 500 €	
Présentation de marie - Tennis	3 000 €	500 €	500 €	
Saint-Vincent - Rencontres sportives	3 000 €	1 500 €	1 500 €	
Tennis Club Archamps Bossey	1 000 €	0 €	0 €	
Vélo club Saint-Julien	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
<b>Total SPORT</b>	<b>34 130 €</b>	<b>16 100 €</b>	<b>16 100 €</b>	

SOCIAL				Commentaires
ORGANISMES	Demande 2024	AVIS	PROPOSITIONS 2024	
Accorderie	7 000 €	7 000 €	7 000 €	
AIDES association de lutte contre le VIH (Observ. transfrontalier)	0 €	300 €	300 €	provision
Alfaa	5 000 €	3 500 €	3 500 €	
Ariès	2 000 €	2 000 €	2 000 €	provision
ASJ74 athlé de Saint-Julien Sport Santé	5 000 €	2 000 €	2 000 €	
ASSFAM association service social familial migrants	5 000 €	5 000 €	5 000 €	Convention
Association conciliateurs de justice	500 €	500 €	500 €	
Association Pazapas74	40 000 €	0 €	0 €	
Association Pazapas74	10 000 €	2 000 €	5 000 €	Provision sous réserves
AVIJ - Aides aux victimes et interventions judiciaires	11 050 €	11 050 €	11 050 €	Convention
Mission locale	68 149,76 €	68 150,00 €	68 150,00 €	Convention
Passage	6 216 €	6 216 €	6 216 €	Convention
Passage	8 500 €	8 500 €	8 500 €	Convention qui interviendrait avec Passage
Unaterra - Soutien et accompagnement aux migrants	3 000 €	2 000 €	3 000 €	
<b>Total SOCIAL</b>	<b>171 415,76 €</b>	<b>118 216,00 €</b>	<b>122 216,00 €</b>	

ECONOMIE - TOURISME				Commentaires
ORGANISMES	Demande 2024	AVIS 2024	PROPOSITIONS 2024	
COFG coop. des organismes de formation du genevois - Plan d'action orientation élèves	6 600 €	6 600 €	6 600 €	Convention
ESI Institut Scientifique Européen - Formations	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Initiative Genevois – Accompagnement des entreprises	18 000 €	11 200 €	11 200 €	Convention
Office du tourisme - Convention	128 000 €	128 000 €	128 000 €	Convention
<b>Total ECONOMIE - TOURISME</b>	<b>162 600 €</b>	<b>155 800 €</b>	<b>155 800 €</b>	

CULTURE				Commentaires
ORGANISMES	Demande 2024	AVIS 2024	PROPOSITIONS 2024	
Jamel Comedy club	3 296,90 €	3 296,90 €	3 296,90 €	
Comité de Jumelage du canton de St-Julien en Genevois avec la Ville de Mössingen	0 €	5 000 €	5 000 €	Provision sous réserve
<b>Total CULTURE</b>	<b>3 296,90 €</b>	<b>8 296,90 €</b>	<b>8 296,90 €</b>	

EDUCATION				Commentaires
ORGANISMES	Demande 2024	AVIS 2024	PROPOSITIONS 2024	
Collège Jean Jacques Rousseau – Défi lecture	400 €	400 €	400 €	
Collège Jean Jacques Rousseau – Prix littérature	650 €	650 €	650 €	
Collège Arthur Rimbaud – Défi lecture + prix littéraire	1 050 €	1 050 €	1 050 €	
<b>Total EDUCATION</b>	<b>2 100 €</b>	<b>2 100 €</b>	<b>2 100 €</b>	

RECAPITULATIF	TOTAL DEMANDES 2024	TOTAL AVIS 2024	TOTAL PROPOSITIONS 2024
	373 542,64 €	295 512,88 €	<b>304 512,88 €</b>

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L5211-10 ;*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment en matière de politique en direction des associations et organismes ;*

*Vu la délibération n° c\_20240325\_fin\_20 du Conseil communautaire du 25 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024 – budget principal ;*

*Vu les avis des commissions thématiques ;*

**DELIBERE**

**Article 1 : approuve** les subventions de fonctionnement 2024 présentées ci-dessus.

**Article 2 : rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2024– chapitre 65.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

VOTE : POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote dissocié : F. de VIRY ne participe pas au vote sur l'attribution de subventions à Initiative Genevois – Accompagnement des entreprises et à Office du tourisme - Convention

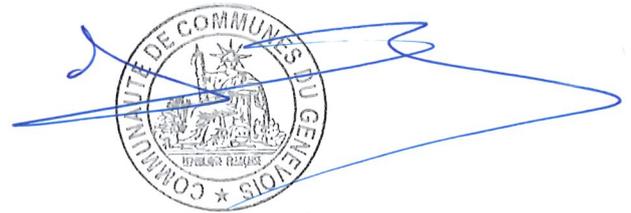
Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le 25/04/2024

Publiée électroniquement le 25/04/2024

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.